

Les obstacles systémiques – Service correctionnel Canada Rapport du Comité permanent des comptes publics

Recommandation 3

SCC doit présenter au Comité un rapport expliquant comment ses données portant sur la diversité au sein de la population des détenus ont été améliorées et harmonisées avec celles de Statistique Canada. De plus, SCC doit présenter au Comité les résultats de son analyse comparative entre les sexes plus complète.

Réponse

Accroître l'information sur la diversité des délinquants

Étant chargé de transformer des vies et de protéger la population canadienne, le SCC reconnaît le rôle important que jouent les programmes correctionnels efficaces dans la réalisation de son mandat. Il reconnaît également que pour être efficaces, ces programmes doivent être fondés sur des données probantes et doivent répondre aux divers besoins des délinquants. Par conséquent, le SCC a convenu d'entreprendre un examen de son approche en matière de collecte de données afin de la rendre conforme aux normes de Statistique Canada. Le SCC s'est aussi engagé à continuer de surveiller la diversité des délinquants afin d'éclairer l'élaboration de ses politiques, ses programmes et ses pratiques.

Le SCC a entrepris des démarches itératives et continues pour améliorer sa collecte de données et sa production de rapports sur les délinquants issus de minorités visibles. En particulier, le SCC a progressé dans la simplification et la définition des catégories raciales, qui ont été mises en œuvre dans les systèmes de rapport de l'entreprise, y compris le tableau de bord de l'Unité d'intervention structurée. Ces catégories sont utilisées dans les systèmes de production de rapports organisationnels, y compris dans le tableau de bord des unités d'intervention structurée.

Dans le cadre de son engagement à examiner son approche afin de la rendre conforme aux normes de Statistique Canada, le SCC a envisagé l'option d'apporter des changements aux données sur les délinquants ethnoculturels consignées dans le Système de gestion des délinquant(e)s. Cependant, après avoir consulté les intervenants concernés, il a déterminé que l'apport de tels changements dans la version actuelle du système n'était ni faisable ni souhaitable étant donné que des efforts sont actuellement déployés pour moderniser ce système dans son intégralité.

Bien que la vérificatrice générale ait constaté une différence dans la collecte de données sur les minorités visibles et leur catégorisation entre Statistique Canada et le SCC à la suite du Recensement de 2021, Statistique Canada a fait état de problèmes en lien avec ses méthodes de collecte d'information et la catégorisation des minorités

visibles. Plus précisément, Statistique Canada suggère que la diversité croissante de la population canadienne suppose que plusieurs personnes s'identifient à plusieurs minorités visibles et a entrepris de revoir ses méthodes de collecte de données qu'elles tiennent compte de cette complexité accrue. À l'avenir, tout changement apporté à l'information sur les délinquants issus de minorités visibles qui sera intégrée dans les prochaines versions du Système de gestion des délinquant(e)s sera fondé sur les normes en évolution de Statistique Canada, les résultats d'une analyse intersectionnelle et le besoin pour le SCC d'assurer la continuité des données pour permettre la production de rapports cohérents et comparables au fil du temps.

En somme, le SCC a donné suite aux recommandations de la vérificatrice générale en améliorant les pratiques de collecte de données et en harmonisant la collecte de données sur les minorités visibles avec les normes de Statistique Canada. Cela comprend la capacité de produire des rapports connexes et d'utiliser l'information recueillie pour surveiller l'incidence des politiques, des programmes et des interventions correctionnels sur différents groupes de délinquants ainsi que pour renforcer les évaluations effectuées par le SCC au moyen de l'analyse comparative entre les sexes plus.

Analyse comparative entre les sexes plus

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est un outil analytique utilisé dans le cadre de l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives pour veiller à ce qu'ils répondent aux besoins et soient inclusifs. Il s'agit d'un cadre analytique qui ne se limite pas aux différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) puisqu'il permet de considérer d'autres facteurs comme l'âge, la situation de handicap, les études, l'ethnie, la situation économique, la situation géographique (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle ainsi que d'établir l'intersectionnalité entre ces facteurs.

Bien que la vérificatrice générale ait déterminé qu'il n'existe aucune preuve que le SCC a évalué ses programmes et services correctionnels en intégrant l'ACS+ pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de divers groupes de délinquants et suggéré qu'il pourrait y avoir une lacune dans la façon dont le SCC tient compte des facteurs intersectoriels dans la conception et la mise en œuvre de ses programmes correctionnels, l'ACS+ fait partie intégrante de la structure organisationnelle du Service et de nombreux aspects de ses processus.

La structure organisationnelle actuelle du SCC a été mise en place pour permettre au SCC de remplir son mandat législatif qui consiste à soutenir les délinquants ayant des besoins uniques et intersectionnels. Le SCC compte du personnel d'un bout à l'autre du pays qui se consacre à des questions liées aux délinquantes, aux délinquants autochtones, aux délinquants ethnoculturels et aux victimes de crimes. Il compte

plusieurs secteurs et directions à l'administration centrale. Ceux-ci sont soutenus par des organes nationaux et peuvent examiner attentivement toute répercussion différentielle que peuvent avoir les politiques, les programmes et les lois sur différentes populations, puis apporter les changements nécessaires.

En voici quelques exemples :

- **Secteur des initiatives pour les Autochtones** : Dirigé par une sous-commissaire des services correctionnels pour Autochtones, ce secteur élabore les plans et les priorités stratégiques du SCC en matière de services correctionnels pour Autochtones. Le SCC offre du soutien aux délinquants autochtones en leur donnant accès aux enseignements spirituels et culturels ainsi qu'en adaptant la gestion de cas, la prestation de programmes et de services de santé et la réinsertion sociale à leurs cultures.
- **Secteur des délinquantes** : ce secteur élabore et met en œuvre les politiques du SCC en matière de services correctionnels pour femmes. Les programmes, les interventions et les services offerts aux femmes sont axés sur les principes suivants : le pouvoir de contrôler sa vie, des choix valables et responsables, le respect et la dignité, l'environnement de soutien et la responsabilité partagée.
- **Secrétariat des considérations liées au genre** : ce secrétariat agit à titre de centre d'expertise en ce qui concerne les délinquants de diverses identités de genre. Il fournit des orientations et des conseils à l'appui des activités menées par le SCC à l'échelle du pays. De plus, il joue un rôle clé dans la prise de décisions concernant les placements pénitentiaires et les transfèrements sollicités.
- **Comités consultatifs ethnoculturels** : Le Comité consultatif national ethnoculturel et les comités consultatifs régionaux ethnoculturels conseillent le SCC à l'égard des services et des interventions qui permettent de favoriser la réinsertion sociale des délinquants ethnoculturels et d'améliorer la sécurité publique. Ces comités sont composés de membres influents de la collectivité qui appartiennent à divers groupes ethnoculturels ou possèdent de l'expérience du travail dans le domaine du multiculturalisme.
- **Direction de l'antiracisme, de la diversité et de l'inclusion** : cette nouvelle direction doit assurer une surveillance organisationnelle et mettre en œuvre du Cadre et plan d'action de lutte contre le racisme du SCC. Le plan d'action, qui vise les délinquants, les employés et les intervenants, sert à mettre en œuvre des solutions pour éliminer les obstacles auxquels les groupes ethnoculturels, les peuples autochtones, les Noirs et les personnes racisées sont confrontés. Dans le contexte de ce cadre global, le SCC procède à l'élaboration d'une stratégie visant les délinquants noirs pour éliminer les obstacles auxquels les délinquants noirs sous responsabilité fédérale sont confrontés.

Le SCC répond aux besoins émergents de sa population de délinquants de plus en plus diversifiée, adaptant sa structure organisationnelle pour lui permettre de continuer à répondre aux demandes en évolution. Pour ce faire, le SCC compte des coordonnateurs des services ethnoculturels. De plus, le SCC recueille et surveille les données sur le rendement et en fait rapport. Lorsqu'il y a lieu, ces données sont désagrégées en fonction du genre, de la race et d'autres facteurs intersectionnels liés à l'identité, permettant ainsi la détermination de l'incidence de programmes ou d'initiatives sur des groupes précis de délinquants. Comme mentionné plus haut, le SCC a déjà déployé des efforts pour améliorer sa collecte de données et sa production de rapports sur les délinquants issus de minorités visibles et continuera de le faire afin de tenir compte des répercussions en matière de politiques de cette diversité croissante.

En ce qui a trait à l'élaboration des politiques du SCC d'un point de vue général, la Division de la politique stratégique sert de référence en matière d'évaluations intégrant l'ACS+. La Division fournit une orientation et du soutien à d'autres équipes du SCC pour veiller à ce que l'optique de l'ACS+ soit appliquée efficacement en vue d'élaborer des politiques qui répondent aux besoins et qui sont inclusives. Qui plus est, les politiques du SCC en cours d'élaboration font l'objet de consultations auprès des secteurs et des régions du Service, des comités de détenus et d'un large éventail d'intervenants externes représentant les intérêts d'organismes sans but lucratif, de représentants communautaires, d'universitaires, d'experts dans divers domaines et de groupes de délinquants. L'ACS+ est aussi intégrée aux processus du SCC en matière de politiques et de décisions financières, garantissant ainsi une évaluation rigoureuse des répercussions possibles des politiques et des programmes sur divers groupes dans le cadre de l'élaboration des propositions budgétaires, des mémoires au Cabinet et des présentations au Conseil du Trésor.

Enfin, le SCC met à profit ses relations avec divers partenaires, intervenants et organismes œuvrant auprès des victimes ainsi qu'avec d'autres parties contribuant à la sécurité publique. Le SCC travaille en partenariat et en collaboration avec plusieurs entités représentant diverses perspectives au sein du système de justice pénale, et plus précisément du système correctionnel, ainsi que la diversité des délinquants. Ces partenariats permettent au SCC de mieux comprendre les besoins des délinquants, de cerner les obstacles et de favoriser leur réinsertion sociale en toute sécurité. Le travail de collaboration avec les ministères de la Justice et de la Sécurité publique en vue de l'élaboration de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires est un parfait exemple des partenariats noués par le SCC. Cette stratégie constitue la réponse du gouvernement fédéral pour lutter contre le racisme et la discrimination systémique envers les Noirs, qui ont menés à la surreprésentation des Noirs au sein du système de justice pénale, y compris en tant que victimes de crimes. Elle vise à garantir un même traitement et une même protection aux yeux de la loi canadienne aux Noirs. De plus, elle est élaborée en collaboration avec un groupe directeur externe composé d'experts et de dirigeants noirs et en consultation avec les communautés noires du Canada. Les travaux connexes permettront au SCC d'orienter les efforts déployés en vue d'éliminer les obstacles systémiques dans le cadre de sa propre stratégie visant les délinquants noirs afin de tenir compte de la diversité des expériences, des antécédents

et des réalités régionales des personnes de race noire du Canada ainsi que des différentes intersectionnalités. Dans la même veine, le SCC collabore avec le ministère de la Justice à l'élaboration d'une stratégie en matière de justice pour les personnes autochtones. Cette stratégie, qui est élaborée en consultation avec les communautés autochtones, visera à remédier à la discrimination systémique et à la surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice.

Sa structure organisationnelle, ses pratiques organisationnelles et ses relations de collaboration permettent au SCC d'appliquer une perspective intégrée et intersectionnelle dans le cadre de l'élaboration de ses politiques, programmes et interventions. De plus, le SCC continue de prendre part aux travaux de communautés de praticiens interministériels et de mener des initiatives dans le but de renforcer la capacité de l'organisation en ce qui concerne l'ACS+.